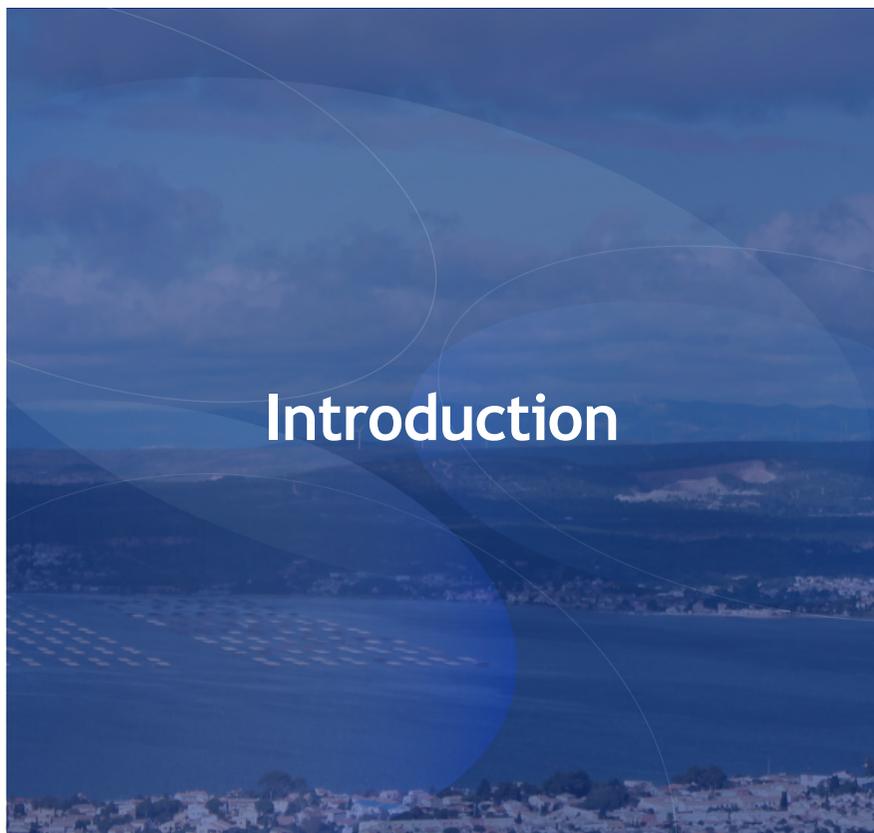

Thème : Biodiversité et Trame Verte et Bleue





Que dit le SCoT de 2014 ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), approuvé en février 2014, insiste parmi les enjeux sur l'importance de valoriser les composantes et richesses écologiques et paysagères du territoire. Le DOO identifie une trame verte bleue dans une volonté forte de protection, de gestion et de valorisation des espaces naturels et de leur dynamique fonctionnelle, en visant l'excellence environnementale du territoire. Les dispositions édictées fixent les conditions de protection du socle environnemental du Bassin de Thau en cohérence avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique.





1. La richesse du patrimoine naturel

Le Bassin de Thau est un territoire de contraste : entre terre et mer, entre plaine maritime et reliefs boisés, entre lagunes et plaines agricoles... les composantes physiques de cette entité territoriale la dotent d'un *patrimoine naturel d'une grande variété et d'une grande richesse*.

Les milieux naturels structurent le paysage et l'espace. Mais, à la croisée de la terre et de la mer, ils constituent surtout de véritables réserves en matière de biodiversité. Ils sont de véritables réserves de production biologique autour desquelles se sont bâties les activités traditionnelles de la pêche et de la conchyliculture et l'identité même du territoire.

Ces milieux sont aujourd'hui soumis à certaines pressions face auxquelles ils sont généralement vulnérables.



Mosaïque agricole à Montbazin



1.1 Une grande diversité de milieux naturels

Les espaces aquatiques, lagunaires, maritimes sont abordés, mais ne seront traités en profondeur que du point de vue de leurs parties terrestres et émergées. L'approche environnementale des espaces marins fait l'objet d'un chapitre spécifique portant sur la biodiversité marine du territoire.

1.1.1.1 espaces lagunaires et maritimes

↳ Littoral, lagune de Thau et étangs palavasiens

L'étang de Vic et Les Aresquiers



► La lagune de Thau :

Située sur la côte languedocienne, la lagune de Thau est la plus vaste et la plus profonde du littoral méditerranéen français après l'étang de Berre. Elle s'étend dans le sens sud-ouest nord-est sur une longueur de 19,5 km, et une largeur de 4,5 km, couvrant une superficie de 7 500 hectares pour un volume global de 300 millions de m³ (Ditty, 2004). Au sud, la lagune est séparée de la Méditerranée par un cordon littoral sableux, le lido, de 12 km de long qui relie

le Cap d'Agde au Mont Saint-Clair. Thau est en fait constituée de deux sous-bassins séparés par le détroit que forment la Pointe du Barrou, à Sète, et la pointe de Balaruc :

- le Grand Etang : à l'ouest, couvrant une surface de 7000 hectares environ
- la lagune des Eaux Blanches : à l'est, elle s'étend sur 500 hectares

La lagune abrite plusieurs types d'habitats décrits dans le chapitre suivant et qui font l'objet d'un Site d'Intérêt Communautaire au titre de Natura 2000.

► Les étangs palavasiens :

Dans le périmètre du SCoT sont compris les étangs d'Ingril, des Mouettes, de Peyrade, de Vic et de Pierre-Blanche. Ils font partie d'un ensemble plus vaste communément appelé « étangs Palavasiens », qui s'étend à l'Est au-delà du périmètre du SCoT.

L'anthropisation du territoire autour de l'étang d'Ingril a amené à une partition du plan d'eau en plusieurs sous-ensembles :

- *L'étang d'Ingril* proprement dit, qui couvre une superficie de 685 hectares. Le volume des eaux contenues par Ingril est évalué à 4,1 millions de m³. Cet étang est lui-même traversé par le canal du Rhône à Sète et par ses digues (dont la digue sud, plus importante, porte le chemin de halage) qui le coupe donc en 2 parties : Ingril sud et Ingril nord. Ingril sud a été profondément modifié par l'urbanisation du lido de Frontignan et la création de la route qui a isolé plusieurs délaissés d'étang;
- *L'étang des Mouettes*, d'une superficie de 41 hectares et un volume d'eaux évalué à 0,08 millions m³. Il est séparé d'Ingril par la digue portant l'actuelle D 60 ;
- *L'étang de la Peyrade*, qui couvre 45 hectares et qui est séparé d'Ingril par l'emprise de la voie SNCF et de la RD 612. Le volume des eaux est évalué à 0,09 millions de m³.



- *L'étang de Vic* est le plus vaste (1150 ha) des étangs Palavasiens. Comme l'étang d'Ingril, celui de Vic a pour principal bassin versant le massif de la Gardiole. Les eaux douces qui alimentent directement cet écosystème sont ainsi essentiellement d'origine karstique. Par ailleurs, l'étang de Vic communique avec le canal du Rhône à Sète par de nombreuses passes.
- *L'étang de Pierre-Blanche* (370 ha) n'a pas de communication directe avec la mer, même si des échanges d'eau se font au travers du lido sableux, en fonction des niveaux relatifs de l'étang et de la mer ; l'étang est en relation directe avec le canal par plusieurs passes.

► Les milieux littoraux et marins

Les habitats marins sont diversifiés sur le périmètre du SCoT : la majorité d'entre eux sont inféodés aux surfaces sablo-vaseuses mais il existe une alternance de plateaux rocheux, de substrats grossiers et d'herbiers de phanérogames (posidonies).

- *Les substrats meubles marins* constituent des zones de frayères et de nourrissage des juvéniles qui sont indispensables au renouvellement des stocks de poissons.
- *Les zones rocheuses* (Aresquiers, Voie Romaine, corniche de Sète, roc de Marseillan) sont peu étendues proportionnellement aux surfaces des fonds meubles mais sont particulièrement riches (faune et flore).
- *Les substrats et milieux artificiels* : A cette diversité s'ajoute les milieux artificiels tels que les récifs de Marseillan, les digues et les filières conchylicoles qui assurent abri et nourriture à de nombreuses espèces.
- *Des herbiers de posidonies* sont présents sur les plateaux rocheux des Aresquiers et en face de Sète. Ces herbiers ne forment pas de vaste étendue uniforme, ils adoptent un mode de développement atypique formant, au meilleur des cas, une mosaïque de tâches discontinues de posidonies ou plus souvent des touffes isolées et éparses en alternance

avec des zones de sable coquillier et de matte morte. Tout comme les zostères dans l'étang de Thau et d'Ingril, les posidonies sont des zones exceptionnelles de reproduction, nourrissage et refuge pour de nombreuses espèces marines. La présence de cet herbier a contribué à l'établissement d'une démarche Natura 2000 sur le site de la Côte palavasienne.

Les sites de Posidonies de la côte palavasienne et des Aresquiers sont les secteurs marins les plus menacés. Les différents suivis de la vitalité des posidonies (CEGEL 2002 et CREOCEAN 2008) démontrent une régression spatiale et un morcellement quasi-continu de l'herbier qui tend à disparaître progressivement.

Les sources de cette régression ne sont pas connues et sont certainement multiples. Dans ces conditions il est difficile de définir des mesures de protection spécifiques de l'herbier.



1.1.1.2 Espaces naturels et biodiversité terrestres

Le territoire est ici abordé sous l'angle de la valeur et des qualités environnementales de ses différents secteurs. Cette partition du territoire en secteur recoupe l'approche des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2¹, le territoire étant concerné par 6 d'entre elles :

- 2 liées à des complexes lagunaires,
- 2 associées à des massifs de garrigue,
- 2 étant constituées par des plaines agricoles.

ZNIEFF de type II	Type d'espace naturel
Plaine de Villeveyrac-Montagnac	Plaines agricoles
Plaine de Fabrègues à Poussan	
Complexe paludo-laguno-dunaire des étangs montpelliérains	Complexes lagunaires
Complexe paludo-laguno-dunaire de Bagnas et de Thau	
Montagne de la Gardiole	Massifs de garrigue
Causse d'Aumelas et Montagne de La Moure	

¹ Une ZNIEFF de type II contient des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une **cohésion élevée** et entretenant de fortes relations entre eux. Chaque ensemble constitutif de la zone est une **combinaison d'unités écologiques, présentant des caractéristiques homogènes** dans leur structure ou leur fonctionnement. Elle se distingue de la moyenne du territoire régional environnant par son **contenu patrimonial plus riche**³ et son degré d'artificialisation **plus faible**. (source ELISSALDE-VIDEMENT L., HORELLOU A., HUMBERT G., MORET

Autour des systèmes lagunaires : des espaces naturels à forte valeur biologique et fonctionnelle

La première valeur écologique du territoire réside dans ses caractéristiques littorales et lagunaires. Il est concerné par deux ensembles majeurs, appréhendés par 2 ZNIEFF de type 2 :

- Le Complexe paludo-laguno-dunaire de Bagnas et de Thau.
- Le Complexe paludo-laguno-dunaire des étangs palavasiens.

La biodiversité marine et sous marine de ces sites fait l'objet d'un chapitre spécifique de l'Etat initial comme cela a été annoncé plus haut. Il est ici question de la valeur propre aux espaces périphériques des lagunes, qui réside dans le rôle essentiel que ces espaces jouent pour de nombreuses populations en particulier aviaires.

Pour la plupart, les espaces de valeur sont des zones humides : anciens salins, marais, prés salés... toutes les configurations de zones humides méditerranéennes sont ici présentes. Mais d'autres sites offrent des qualités intéressantes sur des parties plus hautes, soustraites à l'influence directe des eaux salées : pour l'essentiel, il s'agit de boisements occupant les parties les plus sèches des berges lagunaires.

L'ensemble des étangs palavasiens a été inscrit en 2009 à la convention des zones humides Ramsar, précisant ainsi l'enjeu porté par cette désignation en tant que zone humide d'importance nationale.

J., 2004.- Guide méthodologique sur la modernisation de l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Mise à jour 2004. Coll. Patrimoines Naturels. Muséum National d'Histoire Naturelle. Paris - 73 pages.)



Tous ces espaces offrent des habitats spécifiques pour certaines espèces locales, mais également des sites de repos et de nidification pour de nombreuses espèces de migrateurs. Thau comme Ingril et les autres étangs palavasiens sont en particulier des sites d'importance internationale pour une espèce emblématique telle que le flamant rose. Ils sont également des sites de nidification de larolimicoles comme l'échasse, les sternes...

Plus de 250 espèces d'oiseaux peuvent être observées sur ces espaces sur un cycle annuel, dont plus de la moitié sont des espèces migratrices et autant des espèces protégées, dont *69 figurant sur la liste rouge des espèces menacées en France*.

Des écosystèmes d'importance pour les oiseaux sont à retenir, recoupant les ZNIEFF de type 2 citées plus haut :

- le système de Thau avec le lido de Sète à Marseillan, le Bagnas et les zones humides du nord de la lagune de Thau.
- le système de Vic et Ingril avec le lido de Pierre-Blanche, le domaine des Aresquiers et la série de marais situés sur le flanc sud du massif de la Gardiole.

Les espaces naturels et zones humides liés au complexe lagunaire Thau - Bagnas

Le site de la lagune de Thau est globalement abordé par la ZNIEFF type 2 « Complexe paludo-laguno-dunaire de Bagnas et de Thau. »

² Une ZNIEFF de type I est un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. (Par unité écologique homogène, on entend un espace possédant une combinaison donnée de conditions physiques et une structure cohérente, abritant des groupes d'espèces végétales et animales caractéristiques de l'unité considérée).

Elle abrite obligatoirement au moins une espèce ou un habitat remarquable ou rare, justifiant d'une valeur patrimoniale plus élevée que celle des milieux environnants. (source

Cet ensemble est concerné par 8 ZNIEFF de type 1² pour ses parties périphériques terrestres (il n'est pas fait mention ici de la ZNIEFF Etang de Thau qui concerne le milieu aquatique et sous marin, abordé dans un chapitre spécifique) :

- Lido de l'étang de Thau,
- Salins et bois de Villeroy,
- Salins du Castelas,
- Gourg de Maldormir,
- Etangs du Grand et petit Bagnas,
- Pré du Baugé,
- Prés de Soupié,
- Marais de la crique de l'Angle.

La totalité de cet ensemble est inclus dans le périmètre d'étude du Natura 2000 de Thau au titre des Directives Habitats et Oiseaux, à l'exception du Bagnas qui fait l'objet d'un site spécifique et distinct.

On peut distinguer au sein de cet ensemble plusieurs sous ensembles à enjeu :

► Les cours d'eau composant le système hydrographique de Thau :

La lagune de Thau reçoit les eaux douces superficielles d'un bassin versant de 440 km² qui comprend une dizaine de cours d'eau dont les plus importants en débit sont la Vène (seul cours d'eau pérenne) et le Pallas. Ces 2 cours d'eau sont essentiels

ELISSALDE-VIDEMENT L., HORELLOU A., HUMBERT G., MORET J., 2004.- Guide méthodologique sur la modernisation de l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Mise à jour 2004. Coll. Patrimoines Naturels . Muséum National d'Histoire Naturelle. Paris - 73 pages.)



pour le fonctionnement écologique de la lagune puisqu'ils apportent 75 % de ses apports en eau douce.

Le réseau hydrographique est dense et complexe : il trame le territoire de manière perpendiculaire aux lagunes et à la côte. Ces cours d'eau modestes sont, d'Ouest en Est : les Fontanilles, le Bouzidou, le Soupié, le Mayroual, le Négues Vaques ou Valat, l'Aygues Vaques, le Pallas, le Joncas, la Lauze, et enfin, la Vène (voir carte du réseau hydrographique).

Le régime hydrologique de ces cours d'eau est de type méditerranéen : écoulement faible à nul la majeure partie de l'année, présentant de nombreux tronçons à sec en étiage, et sensibles aux crues torrentielles automnales ou printanières.

Malgré son importance écologique, *ce réseau, constitué de nombreux ruisseaux temporaires*, est peu protégé par des dispositions réglementaires et très peu perceptible dans le paysage : il ne subsiste souvent que la trame végétale comme trace des chemins de l'eau dans le bassin versant. *Cette végétation de ripisylve joue toutefois un rôle de premier plan dans la circulation des espèces entre les milieux lagunaires et les parties hautes et plus terrestres du territoire.*

► Le lido de Sète à Marseillan :

Ce site qui sépare la lagune de la mer offre une grande diversité de milieux :

- *d'anciens salins abandonnés* : ils sont composés de bassins sans végétation, sont remplis d'eau saumâtre en hiver et secs en été. Entre les bassins les parties hautes sont généralement couvertes de sansouïres. Ils hébergent de nombreuses espèces de Laro- limicoles : échasse blanche, avocette élégante, sterne pierregarin, sterne naine, Sterne caugek (10% de la population nationale), gravelot à collier interrompu, chevalier gambette. Ils sont également un site important de passage d'espèces migratrices (plus de 40 espèces observées) et d'hivernage pour une vingtaine d'entre elles dont le flamand rose.

- *des milieux dunaires*, associés à une végétation caractéristique des substrats sableux et comptant essentiellement des espèces psammophiles.
- *un petit massif boisé* sur une dune fossile à proximité du domaine de Villeroy. Cette pinède héberge une colonie de hérons arboricoles et plus particulièrement deux espèces : l'Aigrette garzette et le Héron garde bœuf.

Les pressions exercées sur ce site sont essentiellement liées aux pratiques de loisirs et notamment à la forte fréquentation en période estivale qui impacte sur les milieux dunaires, notamment à proximité du camping du Castellans qui constitue une importante unité touristique en milieu de site. Certaines pratiques sont particulièrement agressives (moto tout terrain, quad) et nuisibles à la nidification des espèces.

► Le secteur des Onglous et de Maldormir.

Ce secteur constitue l'extrémité ouest du lido de Sète à Marseillan, et forme une vaste zone humide entre la lagune de Thau et l'étang du Bagnas. Le site est composé de sansouïres, prés salés, prairies humides qui font l'objet d'une ZNIEFF de type 1 de 63 hectares. *On y trouve en particulier des zones de nidification de la sterne Pierregarin, une espèce en déclin constant depuis les années 80. 20% de la population régionale niche sur ce site.*

Sur le secteur de Maldormir, une vingtaine d'habitats naturels ont été recensés dont 8 présentant un intérêt patrimonial comme les végétations halophiles ou les mares à althénie de Barrandon, une espèce protégée.

Il s'agit d'un site fortement perturbé par une artificialisation forte avec une cabanisation dense.



Ce site a fait l'objet d'un *plan de gestion* dont un des objectifs réside dans l'acquisition foncière ou le conventionnement des parcelles du gourg de Maldormir afin de garantir, entre autre, le maintien de son rôle de corridor écologique.

► Les zones humides du nord de Thau :

Les zones humides sur la bordure nord de l'étang de Thau sont peu nombreuses et surtout peu étendues (environ 500 ha au total). Elles sont constituées par les parties terminales des petits cours d'eau qui rejoignent l'étang. Ces zones basses, facilement inondables, ont été soustraites à l'agriculture très présente tout autour (vignes, céréales, maraîchage) à cause de leur forte hydromorphie. Elles ne communiquent pas entre elles. Les secteurs plus secs en bordure d'étang sont occupés par la vigne et par les mas conchylicoles très nombreux sur cette rive.

Parmi les zones humides du nord de la lagune de Thau on distingue d'Est en Ouest : la crique de l'Angle, l'embouchure du Pallas, les salins de Mèze et la Conque, le Mourre Blanc, les Prés du Baugé, les Prés de Soupié et Montpénèdre, l'embouchure des Fontanilles, la pointe et les délaissés de Riach.

Certaines de ces zones ont vu leur fonction diminuer du fait d'aménagements importants. C'est le cas par exemple de la Conque à Mèze, fragilisée par la proximité de l'urbanisation et par l'aménagement des équipements de lagunage dans les anciens salins bordant la zone littorale. L'embouchure du Négue Vaque a de la même manière été perturbée par le développement du port conchylicole et la création de l'unité de traitement des déchets conchylicoles du Mourre Blanc.

Les plus importantes de ces zones du point de vue de leur valeur environnementale sont aujourd'hui la Crique de l'Angle, les prés du Baugé et du Soupié qui font chacune l'objet d'une ZNIEF de type 1.

► La Crique de l'Angle :

C'est un secteur particulièrement riche, constituant le débouché du principal cours d'eau du bassin versant de Thau : la Vène.

Le site, au fonctionnement hydraulique complexe et essentiel au renouvellement en eaux douces de l'étang de Thau, mérite donc une attention particulière. La zone humide périphérique de l'estuaire est composée de sansouïres fréquentée par de nombreuses espèces : Echasse Blanche, Avocette élégante, Chevalier Gambette... Depuis quelques années les Flamands roses sont également de plus en plus nombreux à venir y séjourner. Du fait de son confinement, le site est très sensible aux effets de l'urbanisation qui est toute proche, en particulier aux apports du bassin versant. *Ces impacts doivent être considérablement amortis par la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement qui permet le raccordement de plusieurs communes à la STEP de Sète, ce qui amoindri considérablement la charge de rejet dans ce secteur.*



► Les près du Baugé et les Près du Soupié :

Ces deux sites sont localisés dans des parties vallonnées de bord d'étang au sein des coteaux dominants le nord ouest de la lagune de Thau. Ils forment des dépressions couvertes de prairies humides, toutes deux quadrillées par des canaux et chacune étant alimentée par un ruisseau. La salinité des sols y est décroissante en s'éloignant de la lagune, ce qui a permis le développement de milieux très diversifiés : prairies, prés salés ; roselières et sansouïres pour les Près du Baugé qui constituent un site plus étendu et diversifié. Certains habitats sont particulièrement rares pour la région :

- des végétations de rivière oligotrophes calcaires,
- des prairies humides méditerranéennes à grandes herbes,
- des prairies de fauche de basse altitude méditerranéenne.

Le Pré de Soupié accueille quelques espèces d'oiseaux remarquables : le pipit rousseline et le rollier d'Europe ainsi que plusieurs limicoles nicheurs comme l'échasse blanche, l'avocette élégante ou le gravelot à collier interrompu. Sept espèces de chauves-souris dont deux d'intérêt majeur viennent s'alimenter sur le site, le minioptère de Schreibers et le murin de Capaccini.

Plus d'une centaine d'espèces végétales ont pu être recensées au cours de l'élaboration de son plan de gestion parmi lesquelles on peut noter la présence de la scille romaine, espèce protégée au niveau national. *Quatre espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF sont aussi recensées : la luzerne ciliée, la cresse de Crête, l'alpiste bleuâtre, la romulée ramifiée et la soude splendide.*

Les Près du Baugé constituent une zone de nidification, d'alimentation et de repos pour plusieurs espèces patrimoniales : le blongios nain, l'aigrette garzette, le héron garde bœuf, la lusciniolle à moustaches et le rollier d'Europe. *Ce site est propriété du Conservatoire du littoral et bénéficie d'un plan de gestion.*

► Le site du Bagnas :

D'une superficie de 659 ha, le Bagnas se situe à la limite de la commune d'Agde. Il est à la fois concerné par une ZNIEFF de type 1, une Zone de Protection Spéciale (ZPS) et par un Site d'Intérêt Communautaire (SIC).

Ancienne saline, il est caractérisé par un réseau hydraulique encore en fonction qui permet une alimentation en eau douce à partir du canal du midi, ayant permis une diversification des milieux (étangs, marais, sansouïres, phragmitaies....) favorables à la présence de nombreuses espèces d'oiseaux tant pour la nidification que l'hivernage ou encore les haltes migratoires.

Le site compte *15 habitats d'intérêt communautaire dont 2 prioritaires*, favorables à 6 espèces de l'annexe 2 de la Directive Habitats. Parmi elles, trois espèces de chauves-souris ont été recensées ainsi que deux espèces d'insectes de l'annexe 2, la cordulie splendide et l'écaïlle chinée.

Parmi les 258 espèces d'oiseaux recensées sur le site, 72 espèces d'oiseaux sont listées à l'annexe 1 dont 37 sont régulières. On dénombre également 76 espèces migratrices dont 44 régulières inscrites au titre de la Directive Oiseaux.

La Cistude d'Europe, tortue d'eau douce inscrite à l'annexe 2 de la Directive Habitat et menacée de disparition, a été réintroduite sur le site en 2007.

Le site est protégé par un statut de Réserve naturelle. Il est considéré comme étant en bon état de conservation.

La vulnérabilité du site est liée d'une part à la sur fréquentation des milieux par un public estivant (proximité des stations touristiques du Cap d'Agde et de Marseillan Plage).

Une complémentarité entre le site du bagnas et celui de Thau a été mise en évidence en particulier :

- on note des déplacements des anatidés en hivernage entre les sites d'alimentation et de repos,



- le Bagnas sert de site d'alimentation pour l'aigrette garzette qui forme une colonie de reproduction importante sur le bassin de Thau,
- le goéland leucopnée utilise le Grand Bagnas comme pré-dortoir pouvant rassembler plus de 5 000 individus avant de passer la nuit sur le bassin de Thau,
- le Bagnas a servi de site de substitution pour la nidification de la mouette rieuse et de l'échasse blanche en 2004, en raison de l'extension d'une zone de lagunage au détriment d'un site de nidification de laro-limicoles en bordure l'étang de Thau.

Hiérarchisation des enjeux de protection des zones humides

L'inventaire des zones humides de Thau a permis d'établir une hiérarchisation des enjeux de protection et de valorisation dans les zones humides autour de la lagune de Thau. On peut ainsi distinguer :

Les zones humides qui assurent bien les fonctions naturelles (à grande valeur patrimoniale) mais qui subissent des nuisances fortes ou moyennes : la Crique de l'Angle, les Prés de Soupié, les Salins du Castellans, ces milieux méritent une attention particulière ;

Les zones humides qui assurent moyennement les fonctions naturelles mais qui subissent des nuisances fortes ou moyennes : le Pallas, les Salins de Mèze et la Conque, Riac, les Onglous, les Salins de Villeroy ;

Les zones humides qui assurent bien les fonctions naturelles (à grande valeur patrimoniale) et qui sont peu perturbées : Prés du Baugé, partie centrale du lido de Sète à Marseillan ;

Les zones humides qui ont perdu leur fonctionnalité par les dégradations qu'elles ont subies (fort niveau de nuisances) : les Fontanilles et Maldormir.



Les espaces naturels et zones humides liés aux étangs de Vic et d'Ingril.

Le site de la lagune de Thau est globalement abordé par la ZNIEFF type 2 Complexe paludo-laguno-dunaire de Bagnas et de Thau.

Cet ensemble est concerné par 8 ZNIEFF de type 1³ pour ses parties périphériques terrestres (il n'est pas fait mention ici de la ZNIEFF Etang de Thau qui concerne le milieu aquatique et sous marin, abordé dans un chapitre spécifique) :

- Lido de l'étang de Thau,
- Salins et bois de Villeroy,
- Salins du Castelas,
- Gourg de Maldormir,
- Etangs du Grand et petit Bagnas,
- Pré du Baugé,
- Prés de Soupié,
- Marais de la crique de l'Angle.

La totalité de cet ensemble est inclus dans le périmètre d'étude du Natura 2000 de Thau au titre des Directives Habitats et Oiseaux, à l'exception du Bagnas qui fait l'objet d'un site spécifique et distinct.

On peut distinguer au sein de cet ensemble plusieurs sous ensembles à enjeu :

► Les Marais de la Grande Palude, de la Grande Maïre et les Salins de Frontignan :

Ce vaste ensemble, concerné par 3 ZNIEFF de type 1, constitue un des espaces les plus riches du territoire pour sa valeur environnementale.

Les Marais de la Grande Palude et de la Grande Maïre sont constitués par un marais d'eau douce à saumâtre, alimenté par une résurgence puis par un réseau de canaux morcelé entre anciens terrains agricoles et milieux naturels : roselières, sansouires, près salés... Sur les parties hautes on trouve les habitats patrimoniaux de plus haute valeur : prairies humides méditerranéennes, steppes à lavande de mer, ce dernier habitat étant très rare dans la région.

Ce milieu est favorable à la présence de plusieurs espèces : blongios nain, échasse blanche, avocette élégante, mais également cistude d'Europe.

Dans leur partie sud, les marais sont prolongés par les anciens salins de Frontignan. Les bassins abandonnés sont entrecoupés de digues accueillant des espèces végétales de valeur : statice de Girard, althénie filiforme (*Althénia filiformis*)... Le site est fréquenté par les mêmes espèces de laro-limicoles que les marais proches :

- avocette élégante, la population des salins représentant 20% de la population régionale,
- chevalier gambette lors de ses migrations mais parfois pour nidification,
- gravelot à collier interrompu.

On retrouve également sur le site la grenouille de Pérez.

³ Une ZNIEFF de type I est un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. (Par unité écologique homogène, on entend un espace possédant une combinaison donnée de conditions physiques et une structure cohérente, abritant des groupes d'espèces végétales et animales caractéristiques de l'unité considérée).

Elle abrite obligatoirement au moins une espèce ou un habitat remarquable ou rare, justifiant d'une valeur patrimoniale plus élevée que celle des milieux environnants. (source

ELISSALDE-VIDEMENT L., HORELLOU A., HUMBERT G., MORET J., 2004.- Guide méthodologique sur la modernisation de l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Mise à jour 2004. Coll. Patrimoines Naturels . Muséum National d'Histoire Naturelle. Paris - 73 pages.)



L'ensemble de la zone fait l'objet d'une gestion remarquable par le SIEL. Concernant les vulnérabilités, le secteur des marais est fragmenté par une urbanisation diffuse qui porte atteinte à ses qualités environnementales, en particulier sur le nord de la zone sur la commune de Vic la Gardiole. En ce qui concerne les salins, le risque est avant tout représenté par l'absence d'entretien lié à l'arrêt de l'activité, pouvant amener à une dégradation progressive du site.

L'enjeu du SCoT sera de contenir cette tendance et de renforcer les protections qui sont actuellement insuffisantes sur certains secteurs tels que les Marais de la Grande Palude, ou encore de protéger une zone tampon entre urbanisation et milieu naturel en particulier sur la frange urbaine de Frontignan dans le secteur des Pielles.

► Le Bois des Aresquiers :

Le bois des Aresquiers est représentatif de la forêt méditerranéenne de pins et chênes verts. Il constitue le principal espace boisé du périmètre du SCoT. Sa situation en bordure immédiate des étangs lui donne un caractère unique, en proposant un îlot végétal rare au sein des paysages lagunaires.

Comme l'étang de Vic, il est propriété du Conservatoire du littoral. Conjugué au classement du site, ce statut lui fait bénéficier d'une protection importante. Le SCoT pourra reconnaître ce site comme constituant un Espace Remarquable au sens de la loi littoral.

► L'étang de Vic, le lido de Pierre Blanche, la Pointe de la Roubine :

Le secteur de l'étang de Vic constitue un site remarquable du point de vue paysager. Préservé de l'urbanisation, tenu à l'écart des grands aménagements connus ailleurs sur le littoral, il bénéficie aujourd'hui d'une protection importante du fait de son acquisition par le Conservatoire du Littoral.

Séparant l'étang de la mer, le lido de Pierre Blanche est majoritairement situé sur la commune de Villeneuve les Maguelone, Vic la Gardiole n'en possédant qu'une bande côté étang qui en constitue donc l'unique partie intégrée au SCoT de Thau.

Ce lido constitue un espace tout à fait remarquable, composé par une plage de galets et de sable en façade maritime, d'un petit cordon dunaire et, côté étang de Vic, de sansouïres et de prés salés.

Ces milieux accueillent de nombreuses espèces de faune patrimoniale :

- échasse blanche,
- avocette élégante, qui y trouve son habitat de prédilection, le site accueillant jusqu'à 40% de la population régionale,
- sterne Pierregarin,
- sterne naine,
- gravelot à Collier interrompu,
- mouette mélanocéphale,
- chevalier gambette.

Le site est rendu vulnérable par la très forte fréquentation qui le caractérise en période estivale et en avant saison, qui incommodent nettement la nidification des espèces concernées.

Le secteur des Aresquiers (une partie du lido) et l'étang de Vic ont fait l'objet d'une étude de protection, de mise en valeur et de gestion de la fréquentation portée par Thau Agglomération.

Autour de l'étang de Vic, d'autres espaces constituent des sites attractifs pour les espèces aviaires qui viennent d'être citées. Sur le périmètre du SCoT, la pointe de la Roubine, formé par les alluvions du ruisseau du même nom à Vic la Gardiole constitue le principal de ces sites.



Une démarche permettant de hiérarchiser les enjeux a été conduite par le SIEL pour les différents sous espaces concernés par ce secteur. Ce travail permet notamment de distinguer :

- Les sites d'intérêt majeur, menacés dont la protection réglementaire est faible ou insuffisante : les Pielles (pression de cabanisation) ; les marais de la Grande Maïre et de la Grande Palude (mitage, besoin de protection foncière) ; les délaissés d'Ingril (connexions hydrauliques).
- Les sites d'intérêt majeur, protégés mais dont la gestion doit être renforcée : le secteur des Aresquiers (lido comme bois) est le principal espace concerné avec une importante problématique de gestion de la fréquentation.

↳ La massifs et plaines agricoles

Lorsque l'on s'éloigne des milieux lagunaires et que l'on aborde les espaces naturels plus profondément terrestres, on doit considérer trois grands types de milieux :

- les massifs de garrigues qui appartiennent généralement à de grandes unités naturelles pouvant aller jusqu'à plusieurs milliers d'hectares,
- les boisements, de taille plus limitée,
- les plaines agricoles dont les plus importantes sur le périmètre du SCoT renferment des enjeux de premier plan en matière d'espèces patrimoniales et de biodiversité.

Les garrigues : de grandes unités d'un seul tenant

Les garrigues (hautes ou basses), d'origine anthropique, sont principalement localisées sur les grands massifs ou les reliefs. Elles recouvrent au total environ

6 400 ha soit 40% des surfaces d'espaces naturels du territoire de Thau. Elles sont concernées par 2 ZNIEFF de type 2 :

- Montagne de la Gardiole.
- Causse d'Aumelas et Montagne de la Moure.

► Le massif de la Gardiole

Le Massif de la Gardiole est un massif calcaire jurassique qui constitue l'un des grands sites classés du Bassin de Thau. Il recouvre au total 5 000 ha.

Il est concerné par deux ZNIEFF de type 1 :

- Garrigues de la Gardiole, couvrant la partie sommitale du massif.
- Garrigues de la Madeleine.

La végétation du massif résulte surtout de l'activité de l'homme : la forêt de chênes verts a quasiment disparu pour laisser la place à une garrigue plus ou moins haute et aux reboisements ornementaux récents (pins, cyprès...). Le chêne (vert, kermès) subsiste sur le plateau, entrecoupé de zones de pelouses rocailleuses. Le Bruant Ortolan est une des principales espèces patrimoniales concernée par ce milieu.

Le massif abrite quelques espèces patrimoniales, notamment au niveau de la zone d'interface avec les milieux lagunaires (corniche du versant sud) et dans les petites mares ou zones humides qui abritent une grande diversité spécifique (mare Mégé, mare de Farlet).

Parmi les espèces patrimoniales fréquentant le massif on remarque la présence du Grand Duc d'Europe qui niche dans les corniches sud et chasse dans les zones littorales liées aux étangs.



Le creux de Miège.

Géologiquement lié au massif de la Gardiole même s'il en est aujourd'hui séparé par une infrastructure routière (RD 612), le creux de Miège constitue un petit cirque calcaire de 100 à 200 mètres de diamètre abritant une mare alimentée par une résurgence karstique. Le site est riche d'une avifaune rupestre et d'une flore remarquable : Lavatère maritime Chénopode à feuilles grasses... Il accueille surtout une faune patrimoniale importante :

- Grand Duc d'Europe,
- 5 espèces de chauve souris cavernicoles,
- 3 autres espèces de chauve souris : Vespère de Savi, Pipistrelle commune et Pipistrelle de Kuhl,
- Grenouille de Pérez.

Ce micro site fait l'objet de pressions très importantes et dégradantes, en particulier du fait de dépôts de déchets du bâtiment, de mécanique (pneus, carcasses de voitures...). Il fait toutefois désormais l'objet d'un plan de gestion. Sa valeur mériterait que lui soit accordée une reconnaissance spécifique, par exemple en tant qu'Espace remarquable au titre de la loi littoral.

Concernant l'ensemble du massif, la première cause de vulnérabilité vient du fait de son accessibilité très aisée depuis plusieurs des communes de l'unité urbaine de Sète – Frontignan, mais également par celles de la plaine de Gigan – Fabrègues et même Montpellier. Aussi, le site fait l'objet d'une fréquentation très importante pour des usages très divers : VTT, randonnée pédestre, équestre, pratiques motorisées, chasse... Cette accessibilité est facilitée par la présence d'un réseau important de pistes DFCI également utilisées par les chasseurs. Cet usage intense et non régulé peut conduire à une vulnérabilité des espèces sensibles aux dérangements.

L'abandon des activités pastorales conduit également à une fermeture des milieux importante, qui n'est pas favorable à l'accueil de ces espèces.

Enfin, l'urbanisation diffuse constatée entre Frontignan et Vic la Gardiole fragilise la continuité de la zone d'interface entre le massif et les espaces lagunaires, celles-ci étant pourtant indispensables au maintien et au développement de certaines espèces telles que le Grand Duc évoqué plus haut. Un des enjeux du SCoT sera donc de parvenir à maintenir cette continuité.

► La Montagne de la Moure et le Causse d'Aumelas

Il s'agit de l'autre grand massif du territoire, celui-ci n'étant pas comme le précédent totalement inclus dans le périmètre SCoT mais marquant sa limite avec les territoires situés au nord : le Cœur d'Hérault.

Il est concerné par deux ZNIEFF de type 1 :

- Causse d'Aumelas oriental
- Coteaux viticoles de Saint-Pons-de-Mauchiens et Saint-Pargoire

Les paysages de la montagne de la Moure et du Causse d'Aumelas ont été façonnés par des pratiques pastorales traditionnelles (élevage ovin et caprin extensifs) qui ont produit une végétation clairsemée alternant espaces ouverts, semi-ouverts et boisements. Le site est constitué par des massifs de garrigue présentant notamment de vastes étendues de pelouses méditerranéennes à brachypode rameux (*brachypodium ramosum*) en très bon état notamment en raison d'un pastoralisme encore pratiqué.

Sa physionomie très spécifique est due à l'effet conjugué d'incendies, de la déforestation et du pâturage. L'activité humaine ancienne a laissé sa trace et l'occupation du périmètre reste marquée par les cultures. On peut relever 7 habitats naturels présents sur le site dont trois prioritaires (mares temporaires



méditerranéennes, pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysso-sedion albi, parcours substepiques de graminées annuelles du théro-brachypodieta). Ceci a justifié son intégration au réseau Natura 2000 au titre de la Directive habitat. D'autres faciès sont présents tels les milieux boisés à chênes verts et blancs, des milieux plus ponctuels comme les mares, bords et ruisseaux.

Cet habitat est décrit comme l'un des plus riches en espèces végétales du midi français qui lui valu son classement en Site d'Intérêt Communautaire (SIC).

La valeur patrimoniale du site est également liée à la présence d'une avifaune spécifique et rare, strictement inféodée à ces milieux ruraux ouverts :

- aigle de Bonelli,
- bruant Ortolan,
- grand duc d'Europe,
- busard Cendré.

Le massif constitue par ailleurs une zone de chasse et d'alimentation majeure pour les colonies de faucon crécerellette nichant dans les Zones de Protection Spéciale voisines. Il présente donc des possibilités d'installation pour la reproduction. De plus, 7 espèces de chauve souris dont 3 d'intérêt communautaire ont été répertoriées sur le site.

Carte des milieux de garrigues



Les espaces agricoles à forte valeur écologique

Au-delà des espaces naturels « classiques », généralement reconnus par les documents d'urbanisme et faisant l'objet de mesures plus ou moins actives de gestion, la valeur du territoire en termes de biodiversité est également apportée par d'importantes superficies de zones agricoles,

Cette valeur est reconnue à travers l'existence de deux ZNIEFF de type 2 :

- Plaine de Villeveyrac – Montagnac,
- Plaine de Poussan à Fabrègues.

Chacun de ces ensembles fait également l'objet d'une ZPS.

► La plaine de Gigean – Poussan – Montbazin :

Il s'agit du secteur de la ZPS et de la ZNIEFF de type 2 de la plaine de Poussan – Fabrègues appartenant au territoire du SCoT de Thau. Ce secteur est concerné par deux ZNIEFF de type 1 :

- Plaine viticole entre Poussan et Montbazin.
- Les Cresses (Montbazin).

Il s'agit d'une plaine agricole, piémont du massif de la Moure et d'Aumelas, enserrée entre ce massif et celui de la Gardiole au sud, caractérisée par une mosaïque de zones cultivées (essentiellement des vignes), de haies et de petits boisements favorable à l'installation de nombreuses espèces d'oiseaux de forte valeur patrimoniale :

- La pie grièche à poitrine rose (*Lanius minor*) qui a fortement régressé en France, espèce qui utilise de grands terrains de chasse à végétation basse

parsemés d'arbres et qui est au bord de l'extinction en Europe (16 couples en 2011).

- Le rollier d'Europe (*Coracias garrulus*) espèce strictement méditerranéenne qui ne subsiste plus que dans le sud,
- L'outarde canepetière (*Tetrax tetrax*)
- Le bruant ortolan (*Emberiza hortulana*) dont le Languedoc-Roussillon représente plus de 25% des effectifs nationaux.

Le réseau hydraulique des affluents de la Vène joue un rôle important en irriguant le secteur, mais également en portant des alignements d'arbres formant des ripisylves essentielles pour le maintien des espèces. Ce réseau découpe la plaine en plateaux et offre à ce secteur un micro relief assez complexe sans monotonie.

La zone connaît une pression importante avec une régression forte de l'activité agricole et un mitage de l'espace par les constructions, le plus souvent illicites. La maîtrise de ce mitage et le maintien d'une activité agricole est le principal enjeu du SCoT pour ce secteur.

Les Cresses : Ce site compris dans la plaine et situé à proximité de Montbazin présente un intérêt écologique et paysager particulier. Il est constitué par un plateau qui marque nettement le paysage à l'est de Montbazin et rompt avec la monotonie de la plaine de Fabrègues-Gigean. Il est caractérisé par une grande richesse floristique et abrite plusieurs espèces botaniques protégées dont des orchidées très recherchées par les naturalistes. Le SCoT doit en garantir la protection, et certainement le considérer comme une limite à l'urbanisation vers l'est de la commune de Montbazin.



La plaine de Villeveyrac :

Il s'agit du secteur de la ZPS et de la ZNIEFF de type 2 de la plaine de Villeveyrac – Montagnac appartenant au territoire du SCoT de Thau.

Ce secteur est concerné par une ZNIEFF de type 1 : Coteaux viticoles de Saint-Pons-de-Mauchiens et Saint-Pargoire.

Les caractéristiques de la plaine agricole sont sensiblement les mêmes que celles de la plaine de Gigean – Montbazin – Poussan abordée précédemment. Les espèces patrimoniales de la plaine sont également la pie grièche, l'outarde canepetière et le rolhier d'Europe.

La recolonisation spontanée de ce territoire par le Faucon crécerellette, dont la population est globalement en croissance sur le site, témoigne d'une bonne qualité globale des milieux.

Sur l'ouest de la zone, le paysage évolue en se vallonnant et la plaine agricole fait place à une mosaïque de petits massifs boisés occupants les parties hautes, alors que les cultures continuent d'occuper les parties basses.

L'enjeu du SCoT est de maintenir une vocation agricole sur ces secteurs dont la valeur tient au fait qu'ils soient aménagés et entretenus par l'activité. A contrario, le recul de celle-ci s'accompagnerait d'une fermeture des milieux impropre au maintien de la qualité des habitats.



↳ Espaces relictuels de valeur environnementale

Les boisements isolés

D'assez nombreux boisements existent sur le territoire. Ils ne sont pas tous identifiés en tant qu'espaces naturels et peuvent être simplement inclus dans des zones agricoles. Ils présentent tous un intérêt majeur du point de vue du grand paysage et le SCoT doit leur porter une attention particulière.

Certains ont été abordés dans les rubriques précédentes :

- Les boisements au sud de Villeveyrac et au Nord de Mèze : il s'agit les boisements naturels relictuels, organisés le long des reliefs et intercalés avec les espaces cultivés de la plaine. Ils font partie de l'ensemble 'plaine de Villeveyrac – Montagnac » évoqué précédemment.
- Le boisement et les falaises de l'Abbaye de Valmagne : il s'élève le long des falaises calcaires de Villeveyrac et a été abordé également dans cette même rubrique.
- Le bois des Aresquiers (Vic-la-Gardiole) : ce site patrimonial majeur du Bassin de Thau est abordé au titre du système des étangs palavasiens.
- Le bois de Villeroy sur le lido de Sète à Marseillan est abordé dans la rubrique portant sur l'ensemble Thau – Bagnas.

Le territoire compte quelques autres massifs ou boisements isolés de grande valeur :

- Les collines de Pioch Méja (Balaruc-les-Bains) : il s'agit d'une colline calcaire boisée, surplombant la ville, dans laquelle est aménagé un parcours de loisir. Il constitue un site de nature en ville, littoral, tout à fait remarquable.
- Le bois de Saint Gobain (Balaruc les Bains) : ce boisement de pins en piémont d'une falaise et à proximité de berges de la lagune de Thau, le

long de la RD2 marque une coupure paysagère nette dans l'urbanisation entre Sète et Balaruc.

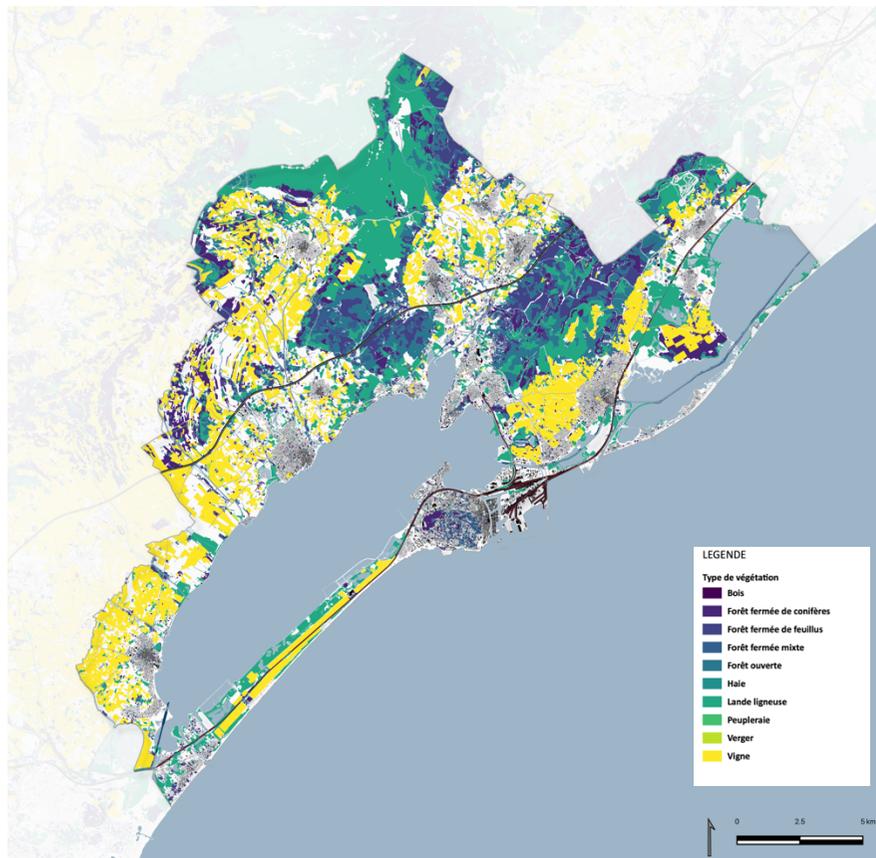
- Le bois des Pierres Blanches (Sète, Mont Saint Clair) : il s'agit d'une petite forêt de pins en milieu urbain, aménagée pour les usages de loisirs et de tourisme, offrant un point de vue remarquable sur le littoral jusqu'aux Pyrénées.
- Le Domaine de Bellevue (Marseillan) : ce bois de pins maritimes et pins d'Alep élevé sur un promontoire sur les berges de la lagune est propriété du Conservatoire du littoral.

Deux de ces boisements font l'objet de ZNIEFF de type 2 (Pierres Blanches et Pioch Méja).

Chacun de ces espaces contribue fortement à la qualité paysagère des différents secteurs du territoire. Tous sont littoraux.

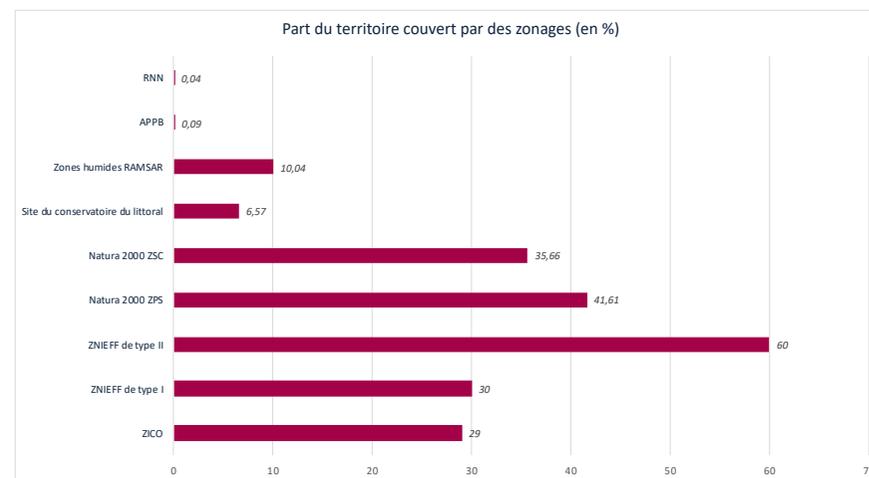


Carte des types d'espaces boisés



1.2 les outils visant la protection et la gestion des milieux

La grande diversité de milieux remarquables du territoire est connue, faisant l'objet de diverses mesures d'inventaires, de gestion et de protection. De nombreuses zones à caractères réglementaires ou secteurs d'inventaire se superposent. Le chiffre à retenir est l'étendue des espaces qui ont bénéficié d'un inventaire patrimonial.



1.2.1.1 Les protections

↳ Les protections réglementaires nationales et locales

► Les sites classés :

Cela concerne les sites présentant un intérêt artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Le classement doit permettre la protection et la conservation d'un espace naturel quelle que soit son étendue. Le classement est une protection forte qui instaure une servitude soumettant tous les travaux modifiant l'aspect du site à autorisation spéciale soit préfectorale soit ministérielle.

Le territoire comprend 4 sites classés : le Massif de la Gardiole, les Aresquiers /les étangs de Vic, d'Ingril et de Pierre Blanche, le canal du Midi et le Fort St Pierre et ses abords.

► Les sites inscrits :

L'inscription est une mesure qui permet de mettre en surveillance un site présentant un intérêt au niveau patrimonial et paysager sans pour autant bloquer totalement les aménagements. Il s'agit souvent d'une décision qui prépare la mise en place d'autres outils juridiques lorsque le site le justifie : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ou classement.

Les sites inscrits sur le territoire concernent principalement le patrimoine bâti (voir paragraphe II.2).

► Le Schéma de Mise en Valeur de la Mer :

Le chapitre individualisé valant SMVM du Schéma de Cohérence Territoriale, est instauré par la loi n° 2005-157 du 23 février 2005. Il permet aux Schémas

de Cohérence Territoriale d'appréhender les espaces maritimes et littoraux et de traiter de l'interface terre-mer.

Pour le SCoT du Bassin de Thau, ce chapitre individualisé valant SMVM est nommé communément Volet Littoral et Maritime du SCoT du Bassin de Thau.

Comme les Schémas de Mise en Valeur de la Mer précédemment, le volet littoral et maritime doit décrire les conditions d'utilisation de l'espace marin et littoral, déterminer la vocation générale des différentes parties de cet espace ainsi que les normes et prescriptions s'y rapportant.

Le volet littoral et maritime du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin de Thau vient se substituer au Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) approuvé en 1995.

► Les zones naturelles (N) et espaces boisés classés (EBC) des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) :

Les documents d'urbanisme des communes permettent la protection des espaces naturels grâce au zonage N (sous entendu- espace naturel) et à la délimitation d'espaces boisés classés (EBC).

Le classement en zone naturelle ne garantit cependant pas la non constructibilité des espaces concernés : celle-ci dépend du règlement associé au zonage dans les documents d'urbanisme.

Les EBC au contraire constituent des protections très fortes qui interdisent toute intervention ou aménagement dans les milieux.



Les protections par la maîtrise foncière

Le Conservatoire du Littoral mène une politique foncière visant à la protection définitive des espaces naturels et des paysages sur les rivages maritimes et lacustres. 8 sites ont été acquis par le Conservatoire du Littoral sur le périmètre du SCoT. Cette maîtrise foncière s'étend sur une emprise de plus de 25 km².

L'action foncière fait l'objet d'une coordination des divers intervenants dans le cadre de Schémas d'Intervention Foncière (SIF) sur les communes de Frontignan, Vic la Gardiole et Mireval, concernées par les étangs palavasiens. Il identifie les secteurs d'intervention prioritaire pour le Conservatoire du littoral, les communes et le Département de l'Hérault au titre de leur droit de préemption sur les espaces naturels sensibles. Ce type de coordination n'existe pas ou peu (seule action engagée aujourd'hui sur la commune de Marseillan) autour de la lagune de Thau, ce qui constitue une lacune importante en termes de protection des espaces sur ce littoral.

Les actions de gestion environnementale et de protection de la biodiversité

➡ Les sites Natura 2000 :

Le territoire du SCoT de Thau est concerné en totalité ou pour partie par 11 sites natura 2000 qui se répartissent en 6 sites d'intérêt communautaire (dont 1 urbain) et 7 zones de protection spéciale.

NATURA 2000 ZSC (source INPN, Traitement E.A.U)

Nom	Superficie (km2)	Part sur le territoire (%)
Posidonies de la côte palavasienne	0.05	0.11
Corniche de Sète	0.11	0.25
Étang du Bagnas	0.41	0.78
Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas	16.73	18.85
Herbiers de l'étang de Thau	83.18	32.05
Étangs palavasiens	33.81	40.79

NATURA 2000 ZPS (source INPN, Traitement E.A.U)

Nom	Superficie (km2)	Part sur le territoire (%)
Étangs palavasiens et étang de l'Estagnol	33.81	40.79
Plaine de Villeveyrac-Montagnac	23.46	21.67
Plaine de Fabrègues-Poussan	13.63	20.12
Garrigues de la Moure et d'Aumelas	7.56	6.75
Étang du Bagnas	0.41	0.78
Côte languedocienne	0.28	0.20
Étang de Thau et lido de Sète à Agde	77.53	29.88

La désignation des sites Natura 2000 n'a pas d'incidence juridique directe en termes de protection réglementaire. Cependant, elle génère l'obligation de conduire une évaluation des incidences des programmes ou projets de travaux, d'ouvrage ou d'aménagement au regard des objectifs de conservation du site. Le SCoT, dans le cadre de son évaluation environnementale, devra procéder à une évaluation d'incidence de ses dispositions sur ces sites.



Tous les sites ne bénéficient pas aujourd'hui de Documents d'Objectifs validés (DOCOB). Cependant, les inventaires écologiques et l'analyse des enjeux ont été réalisés pour la plupart d'entre eux et permettent d'ores et déjà d'appréhender les enjeux de conservation ainsi que les pressions subies par les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

Les espèces et habitats ayant justifié l'inscription de ces sites dans le réseau Natura 2000 ont été abordés dans les parties précédentes présentant les différents secteurs à enjeu environnementaux ou de biodiversité du SCoT.

Les inventaires et autres reconnaissances de l'intérêt naturaliste

Deux types de ZNIEFF peuvent être définis :

- Les ZNIEFF de type I : zones en général limitées caractérisé par leur intérêt biologique remarquable,
- Les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

L'objectif repose :

- sur la mise en œuvre d'inventaires permettant une connaissance la plus exhaustive possible des espaces naturels terrestres ou marins présentant un intérêt en raison de leur équilibre écologique, de la richesse de leur écosystème ou la présence d'espèces rares ou menacées,
- sur la création d'une base de données nationale,
- sur un porter à connaissance qui est à prendre en compte pour évaluer l'incidence des aménagements et les nécessités de protection de certains espaces fragiles.

Les ZICO suivent la même logique des ZNIEFF mais sont destinées spécifiquement à l'avifaune.

Son champ d'application couvre l'ensemble du territoire. Le classement en ZNIEFF n'engendre pas de protection réglementaire. Cependant, la jurisprudence tend à confirmer que la mention d'une ZNIEFF et sa description doivent être faite dans tous les documents d'aménagement.

Le territoire comprend :

- 4 ZICO
- 6 ZNIEFF de type II
- 25 ZNIEFF de Type I

ZICO recoupant le territoire (source INPN, Traitement E.A.U)

Nom	Superficie (km2)	Part sur le territoire (%)
ETANG DE BAGNAS	0.11	0.21
CORDON LAGUNAIRE DE SETE A AGDE	8.05	8.42
ETANG DE THAU	68.45	29.82
ETANGS MONTPELLIERAINS	31.67	38.21

ZNIEFF de type I recoupant le territoire (source INPN, Traitement E.A.U)

Nom	Superficie (km2)	Part sur le territoire (%)
Corniche de Sète	0.05	0.13
Lido de l'étang de Thau	0.91	0.95
Etangs du Grand et du Petit Bagnas	0.53	0.99
Prés du Baugé	0.59	1.11
Le Gourg de Maldormir	0.63	1.19
Marais de la crique de l'Angle	0.44	1.20
Prés de Soupié	0.64	1.22



Nom	Superficie (km2)	Part sur le territoire (%)
Pelouses des Cresses	0.32	1.51
Pointe de la Robine	0.60	1.94
Marais de la Grande Maïre et Prés des Aresquiés	1.42	1.98
Salins et bois de Villeroy	1.93	2.02
Salins du Castellats	1.97	2.06
Ilots de l'étang d'Ingril	1.92	2.67
Lido et étang de Pierre-Blanche	1.99	2.78
Coteaux viticoles de Saint-Pons-de-Mauchiens et Saint-Pargoire	1.12	3.00
Marais du Boulas et salins de Villeneuve	1.39	3.30
Marais de la Grande Palude	2.45	3.42
Garrigue de la Madeleine	0.47	4.17
Garrigues de la Gardiole	3.80	4.32
Plaine viticole entre Poussan et Montbazin	2.59	5.03
Salins de Frontignan	2.23	5.46
Causse d'Aumelas oriental	3.07	5.96
Etang d'Ingril-sud	2.59	6.33
Etang de Thau	67.90	26.16
Etang de Vic	11.20	26.67

ZNIEFF de type II recoupant le territoire (source INPN, Traitement E.A.U)

Nom	Superficie (km2)	Part sur le territoire (%)
Plaine de Fabrègues à Poussan	13.91	20.53
Montagne de la Gardiole	28.67	24.99
Plaine de Villeveyrac-Montagnac	28.26	26.10
Complexe paludo-laguno-dunaire de Bagnas et de Thau	84.17	32.43
Complexe paludo-laguno-dunaire des étangs montpelliérains	29.69	35.82
Causse d'Aumelas et Montagne de La Moure	41.52	37.06



➡ Zones humides RAMSAR

La Convention relative aux zones humides, couramment appelée Convention de Ramsar, est un traité intergouvernemental mondial fournissant le cadre de l'action nationale et de la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides et de leurs ressources.

Les Etangs Palavasiens sont des Zones Humides RAMSAR. Cet espace occupe 45,63 % du territoire.

➡ Site du conservatoire du littoral

La mission est d'acquérir des parcelles du littoral menacées par l'urbanisation ou dégradées pour en faire des sites restaurés, aménagés, accueillants dans le respect des équilibres naturels. Le Conservatoire est propriétaire des sites qu'il acquiert mais il les confie ensuite en gestion aux régions, départements, communes et communautés de communes, syndicats mixtes ou associations.

Le SCoT compte 8 sites du conservatoire du littoral

Site du conservatoire du littoral (source INPN, Traitement E.A.U)

Nom	Superficie (km2)	Part sur le territoire (%)
Etang Des Mouettes	0.42	1.02
Bois Des Aresquiers	0.86	1.20
Salines De Villeneuve	0.65	1.55
Salins De Frontignan	2.83	3.95
Lido De Thau	5.24	5.48
Le Bagnas	0.19	0.35
Etang De Thau	0.69	0.50

Etang De Vic	13.86	16.72
---------------------	-------	-------

➡ Arrêté de protection de biotope

Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope sont des aires protégées à caractère réglementaire ayant pour objectif la préservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces animales ou végétales protégées au titre des articles L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'environnement , ceci afin d'empêcher leur disparition.

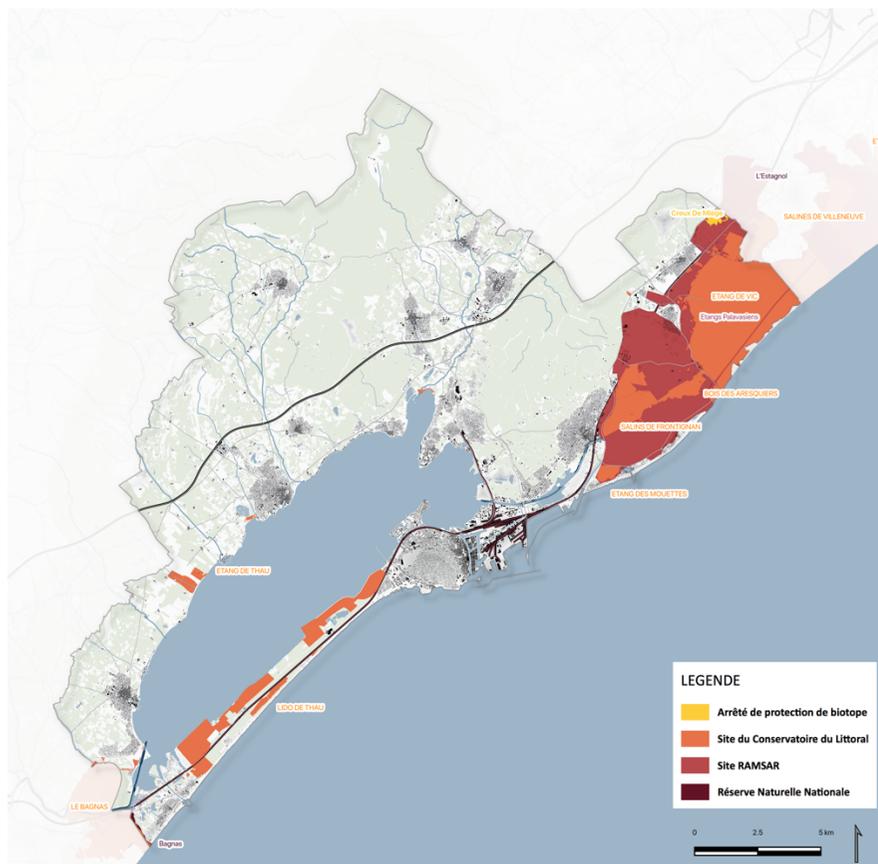
L'arrêté fixe le périmètre et les mesures (règles et/ou interdictions) tendant à favoriser la conservation des biotopes nécessaires au bon déroulement du cycle biologique des espèces protégées figurant sur les listes prévues à l'article R.411-1 du code de l'environnement .

Le territoire est concerné par l'APB Creux de Miège qui couvrent 2,88 % de la superficie du SCoT.

➡ Réserve Naturelle Nationale



Zones humides RAMSAR, Site du conservatoire du littoral, Arrêté de protection de biotope, Réserve Naturelle Nationale (source INPN, Traitement E.A.U)



Les plans nationaux d'action pour les espèces menacées.

Le territoire pour sa partie terrestre est largement concerné par plusieurs « Plan National d'Action » pour une espèce protégée. Leur périmètre peut différer de ceux des ZNIEFF ou des Natura 2000 existants et a été fixé en fonction des connaissances relatives aux espaces fonctionnels des espèces concernées. De ce fait, ils constituent une indication sur les entités au sein desquelles le SCoT devra s'efforcer de garantir une fonctionnalité, une absence de rupture, une connectivité permettant à ces espèces de se développer dans les meilleures conditions.

► Périmètres d'enjeu du PNA de la Pie Grièche à poitrine rose

Ces périmètres couvrent les plaines agricoles abordées précédemment (plaine de Poussan Fabrègues, plaine de Villeveyrac – Montagnac), à quelques nuances près. En ce qui concerne la plaine de Villeveyrac, le territoire à enjeu s'étend jusqu'aux berges de Thau sur la commune de Loupian. La prise en compte de ce périmètre pourrait conduire le SCoT à prendre des dispositions pour garantir la continuité des habitats de la plaine jusqu'aux berges de Thau. La vulnérabilité relative à cet enjeu viendra essentiellement de la mise en œuvre de la Ligne Nouvelle à Grande Vitesse, qui segmentera ce périmètre par son tracé.



► Périmètre d'enjeu du PNA de l'Aigle de Bonelli

Ce périmètre couvre essentiellement le massif du Causse d'Aumelas. Le principal enjeu en ce qui le concerne sera d'évaluer toute incidence de la poursuite du développement, déjà engagé, des parcs éoliens sur ce massif.

► Périmètre d'enjeu du PNA du Faucon crécerellette

Ce périmètre a la particularité d'englober la totalité des sites abordés dans la rubrique relative aux massifs et zones agricoles : Gardiole, Montagne de la Mourre, Causse d'Aumelas, plaine de Villeveyrac – Montagnac et plaine de Poussan – Fabrègues sont autant d'éléments liés par ce périmètre. Il peut donc amener à envisager une approche globale de l'ensemble de ces espaces, considérés dans ce cas comme composante d'un même système écologique. Il marque dans tous les cas nettement la coupure entre les unités urbaines de Montpellier à l'est et de Sète – Frontignan au sud. Il peut servir de base à la définition, par le SCoT, de cette coupure entre deux polarités urbaines.

► Périmètres d'enjeu du PNA de l'Outarde canepetière et du PNA du Butor étoilé

Ces périmètres sont constitués de séries de petits secteurs éparpillés sur le territoire. Ils ne constituent pas d'entités suffisamment importantes pour exiger des dispositions en matière de connectivité. Mais ils permettent d'identifier des espaces de valeur, souvent définis par localisation de sites de reproduction, qu'il conviendra de préserver.



Les démarches, programmes et mesures de gestion des milieux

► Site Natura 2000

Le SMBT est gestionnaire des sites Natura 2000* étang de Thau et Plaine de Villeveyrac Montagnac. A ce titre, il définit avec l'ensemble des acteurs concernés des objectifs de préservation de ces sites assortis de programmes d'action actualisés chaque année. Les actions peuvent concerner la protection de ces espaces (lutte contre les espèces invasives, restauration des habitats naturels, prévention des pollutions...), des actions de sensibilisation mais aussi des études d'incidence pour toutes les activités susceptibles d'avoir un impact sur les espèces ou sur leurs habitats.

► Suivi des milieux sensibles

Chaque milieu naturel est un écosystème à part entière. Pour mieux comprendre leur fonctionnement, le SMBT coordonne, réalise ou finance différents suivis comme le suivi malaïque, la qualité des eaux de baignade, la qualité de l'eau des cours d'eau... Lorsque les résultats mettent en cause la qualité d'un cours d'eau, des investigations complémentaires sont menées. Il réalise aussi des études spécifiques pour améliorer les plans de gestion de certains espaces naturels.

► Programme « Vert demain »

La loi a interdit le recours aux produits phytosanitaires et aux engrais toxiques dans l'espace public depuis 2017 et chez les particuliers depuis 2019. Anticipant ces obligations légales, le SMBT anime, depuis 2013, le programme « Vert demain », conçu pour accompagner les collectivités dans ce virage

vertueux et limiter ainsi les apports polluants à la lagune. Formation des personnels, acquisition de nouveaux matériels (comme le désherbant technique ou la balayeuse auto-portée), choix de plantes peu gourmandes en eau... Aujourd'hui toutes les communes du territoire sont engagées dans l'opération financée au départ par l'Agence de l'eau, à hauteur de 80%. Des passerelles ont aussi été tendues vers les entreprises et les particuliers, via l'application et la page Facebook « Jardiner autour de Thau ». Portée par l'association « La Fredon » et le SMBT, la charte « 0 Phyto » est venue renforcer cette belle dynamique.

► Contrat de gestion intégrée et de transition écologique (2021-2026)

Le Contrat de gestion intégrée et de transition écologique (2021-2026) vise à coordonner l'ensemble des politiques publiques pour préserver et valoriser le patrimoine naturel et économique du territoire de Thau, notamment les activités de pêche et de cultures marines. Adossée à différents documents de planification (SCOT, SAGE, SLGRI, Natura 2000) qu'elle traduit en actions, la feuille de route 2021-2026 est particulièrement ambitieuse. Elle suit trois grands axes. Le premier prône « un aménagement résilient et durable ». Le deuxième traite « d'une économie littorale globale et innovante », capable de s'adapter au changement climatique. Enfin le troisième invite à « une gestion environnementale équilibrée » pour protéger la biodiversité et les usages. Avec en fil rouge, l'innovation et la participation citoyenne.

Associant de nombreux acteurs institutionnels, professionnels, scientifiques et associatifs, le CGITE se décline en 60 fiches actions qui sont autant de projets destinés à préserver l'environnement, soutenir les activités en lien avec les espaces et ressources naturels, améliorer la qualité de vie et protéger les populations des risques liés au changement climatique.

Signé en février 2020, le Contrat de transition écologique (CTE) est annexé à ce programme. Celui-ci comprend 14 actions particulièrement innovantes et



emblématiques pour lesquelles l'État s'engage à faciliter l'accès aux financements publics et à simplifier les démarches.

Le bassin de Thau fait partie des 61 premiers territoires français à avoir bénéficié d'un contrat de transition écologique.

Le CGITE couvre les 25 communes du bassin versant de Thau. A savoir : Agde – Aumes – Balaruc-le-Vieux – Balaruc-les-Bains – Bouzigues – Castelnaud-de-Guers – Cournonsec – Courmonterral – Fabrègues – Florensac – Frontignan – Gigean – Loupian – Marseillan – Mèze -Mireval – Montagnac – Montbazin – Pinet – Pomerols – Poussan – Saint-Pons-de-Mauchiens – Sète – Vic-la-Gardiole – Villeveyrac.

► Favoriser des activités récréatives et un tourisme respectueux de l'environnement

Lié à l'héliotropisme, au thermalisme, à la plaisance et aux croisières, le tourisme contribue largement à l'économie du bassin de Thau mais pour se maintenir et se développer il doit s'inscrire dans un objectif de protection du territoire de grande vulnérabilité environnementale

Une offre éco-touristique

Aujourd'hui, l'activité touristique profite essentiellement à l'économie littorale et devient secondaire en zone rurale. Pourtant, les interactions avec les autres filières comme la pêche et la conchyliculture ou l'agriculture pourraient nettement se développer. Ces activités traditionnelles sont des composantes de l'identité de la destination et contribuent à son attractivité. Les offres comme les visites, les ventes de produits doivent être consolidés et contribuer à désaisonnaliser la fréquentation touristique grâce au développement de l'agro-tourisme, du tourisme rural, fluvial ou d'affaire. Le territoire dispose également d'un fort potentiel pour faire émerger un

tourisme nature centré sur la découverte de ses milieux naturels. Des actions existent déjà mais elles méritent d'être consolidées.

Un impact sur l'eau et la qualité des milieux

Alimenté par des ressources en tension, le bassin de Thau doit veiller à ne pas créer de déséquilibre entre ses besoins et ses ressources. La fréquentation touristique qui conduit à une forte hausse de la population en période estivale doit être prise en considération dans la gestion durable de cette ressource. A travers son étude besoins/ressources, le SMBT teste différents scénarios pour établir des plans de gestion et des limites de fréquentation. De même, le développement touristique doit se faire dans le respect de la qualité des milieux en terme d'aménagement et de traitement des eaux notamment.

Des pratiques responsables

Sur Thau, la maîtrise des impacts du tourisme et des activités récréatives sur les milieux naturels est primordiale. Le SMBT anime avec différents partenaires des actions de sensibilisation pour tous types de public. Il veille au développement maîtrisé des activités utilisatrices des espaces maritimes autre que la pêche, la conchyliculture et l'activité portuaire sur les milieux maritimes et au respect des contraintes dans ses politiques d'aménagement.



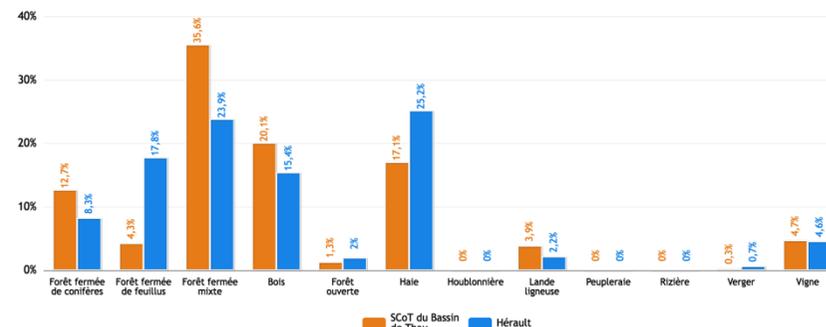
1.3 La nature en ville

La notion de "nature en ville" désigne l'intégration d'éléments naturels et d'espaces verts au sein des zones urbaines. Cela inclut une variété d'aménagements et de pratiques visant à introduire et préserver la biodiversité dans les villes, améliorant ainsi la qualité de vie des habitants. Le taux de végétalisation des enveloppes urbaines au sein du terrain est en moyenne de 11,1 % ce qui est bien supérieur à la moyenne départementale (9,1%). Au niveau local on observe une part importante de la végétalisation de l'enveloppe urbaine au sein de la commune de Sète (21 %). La nature en ville est essentielle non seulement pour améliorer la qualité de vie des habitants, mais aussi pour promouvoir un développement urbain plus durable et résilient. Les bénéfices écologiques, sociaux, économiques et sanitaires en font une composante clé de la planification du territoire.



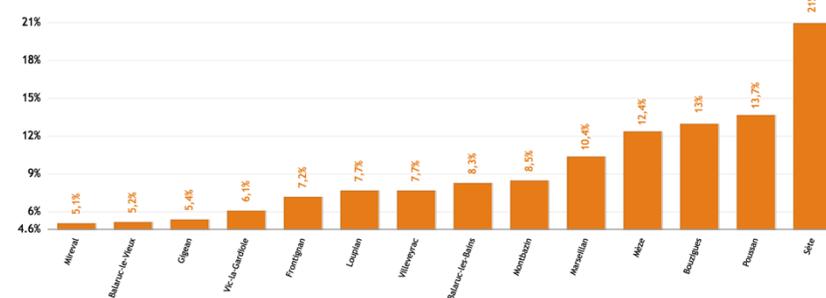
Type de végétalisation des enveloppes urbaines en 2023

EAU - BDTOPD - Analyse des enveloppes urbaines - Observ'EAU.com



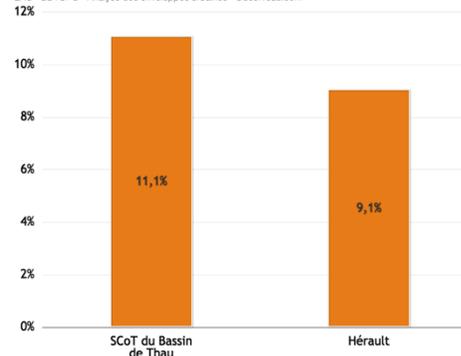
Le taux de végétalisation des enveloppes urbaine par commune en 2023

EAU - BDTOPD - Analyse des enveloppes urbaines - Observ'EAU.com



Le taux de végétalisation des enveloppes urbaine en 2023

EAU - BDTOPD - Analyse des enveloppes urbaines - Observ'EAU.com

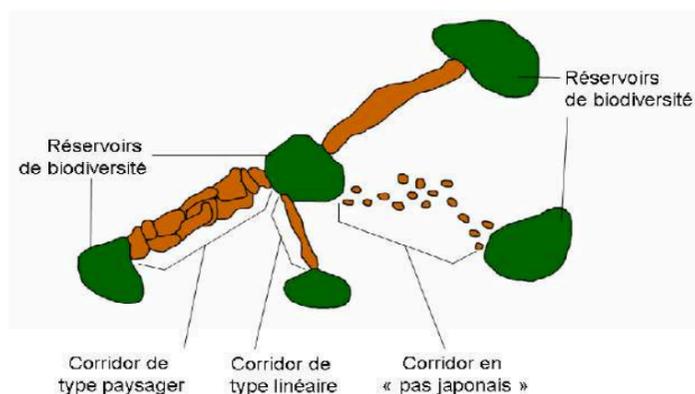


1.4 La trame verte et bleue

La TVB vise à maintenir et à reconstituer un réseau de continuités écologiques permettant aux habitats et aux

milieux naturels de fonctionner, et aux espèces animales et végétales d'assurer leur cycle de vie. La TVB permet d'œuvrer au maintien de la biodiversité de nos territoires et des services rendus par les écosystèmes en apportant des réponses à la destruction et à la fragmentation des habitats naturels, en facilitant les déplacements et l'adaptation des espèces au changement climatique.

Les documents d'urbanisme participent à l'identification de la TVB, qui est constituée de continuités écologiques comprenant des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques (article R. 371-19 du code de l'environnement).



Au sein du territoire la Trame Verte et Bleue identifiée est caractérisée par les éléments suivants :

Les réservoirs de biodiversité

Milieux boisés et forestiers : Ces zones se concentrent principalement au Nord / Nord Est du territoire autour des communes de Villeveyrac, Gigean, et les environs.

- En terme de fonction écologique : Les forêts fournissent des habitats essentiels pour une variété d'espèces animales et végétales. Elles jouent également un rôle clé dans la régulation du climat local, la séquestration du carbone et la protection des sols.
- En terme de vulnérabilité : ces espaces sont hautement vulnérables aux feux de forêts . La gestion durable des espaces forestiers est également un enjeu important.
- Les fonctions transversales de ces espaces
- **Tourisme et loisirs** : Activités comme la randonnée, le camping, et l'écotourisme, générant des revenus pour les communautés locales.
- **Services écosystémiques** : Régulation du climat, séquestration du carbone, et protection des sols, contribuant à la durabilité économique à long terme.
- **Bien-être et santé** : Espaces pour les activités récréatives qui améliorent la santé physique et mentale des habitants

Milieux humides Les milieux humides se trouvent principalement le long des zones littorales et autour des plans d'eau intérieurs et des cours d'eau notamment près de Sète et Frontignan.

- En terme de fonction écologique : Les milieux humides sont des zones de haute biodiversité, abritant des espèces spécifiques comme les oiseaux



migrateurs, les amphibiens, et une flore particulière. Ils agissent également comme épurateurs naturels de l'eau.

- En terme de fonction écologique :: La préservation de ces milieux est essentielle pour la protection des espèces qui en dépendent et pour la gestion de l'eau. La restauration des zones dégradées peut améliorer la résilience écologique et l'amélioration de la qualité de l'eau locale.
- Les fonctions transversales de ces espaces :
- Pêche et aquaculture : Zones de reproduction pour les poissons et les mollusques (huîtres de renommée nationale)
- Tourisme : Attraites pour les activités d'observation des oiseaux, de pêche récréative, et d'autres formes d'écotourisme.
- Régulation de l'eau : Filtration des polluants et recharge des nappes phréatiques, réduisant les coûts de traitement de l'eau.
- Loisirs : Espaces pour des activités récréatives comme la pêche, le canoë, et les promenades.

Milieux littoraux et marins : Ces zones bordent la côte et sont présentes tout au long du littoral, offrant des habitats marins et côtiers.

- Fonction écologique : Les écosystèmes littoraux et marins sont cruciaux pour la biodiversité marine et côtière. Ils offrent des services tels que la protection contre l'érosion, la régulation des pêcheries, et des zones de reproduction pour de nombreuses espèces marines.
- En terme de vulnérabilité : La gestion des zones côtières doit intégrer des mesures de conservation pour pr Les fonctions transversales de ces espaces :
- évenir la surpêche et la pollution marine
- Pêche et aquaculture : Essentiels pour l'économie locale grâce à la pêche commerciale et récréative.

- Tourisme côtier : Plages, sports nautiques, et activités marines attirant des visiteurs et générant des revenus pour les entreprises locales.
- Protection côtière : Réduction de l'érosion côtière et protection contre les tempêtes, réduisant ainsi les coûts de réparation et de protection des infrastructures.
- Recréation : Espaces pour des activités récréatives telles que la baignade
- Patrimoine culturel : Importance culturelle pour les communautés côtières, incluant des traditions et des modes de vie liés à la mer.

Milieux ouverts : Dispersés à travers le territoire, ces milieux incluent des prairies, et des zones agricoles.

- En terme de fonction écologique :: Les milieux ouverts supportent une biodiversité différente, incluant des pollinisateurs, des oiseaux de prairie, et diverses espèces de plantes.
- En terme de vulnérabilité : Il est crucial de maintenir ces zones ouvertes et de les gérer de manière durable pour soutenir la biodiversité tout en permettant des activités agricoles.
- Les fonctions transversales de ces espaces :
- Agriculture : Production de nourriture et de fibres, supportant l'économie locale et la sécurité alimentaire.
- Tourisme rural : Activités de tourisme rural comme l'agritourisme, offrant des revenus supplémentaires pour les agriculteurs.
- Services écologiques : Pollinisation des cultures, contrôle des ravageurs, et maintien de la fertilité des sols.
- Loisirs : Espaces pour des activités récréatives comme les pique-niques, les sports de plein air, et les événements culturels
- Qualité de vie : Contribution à la qualité de vie en offrant des paysages ouverts et des vues naturelles.



Les corridors écologiques

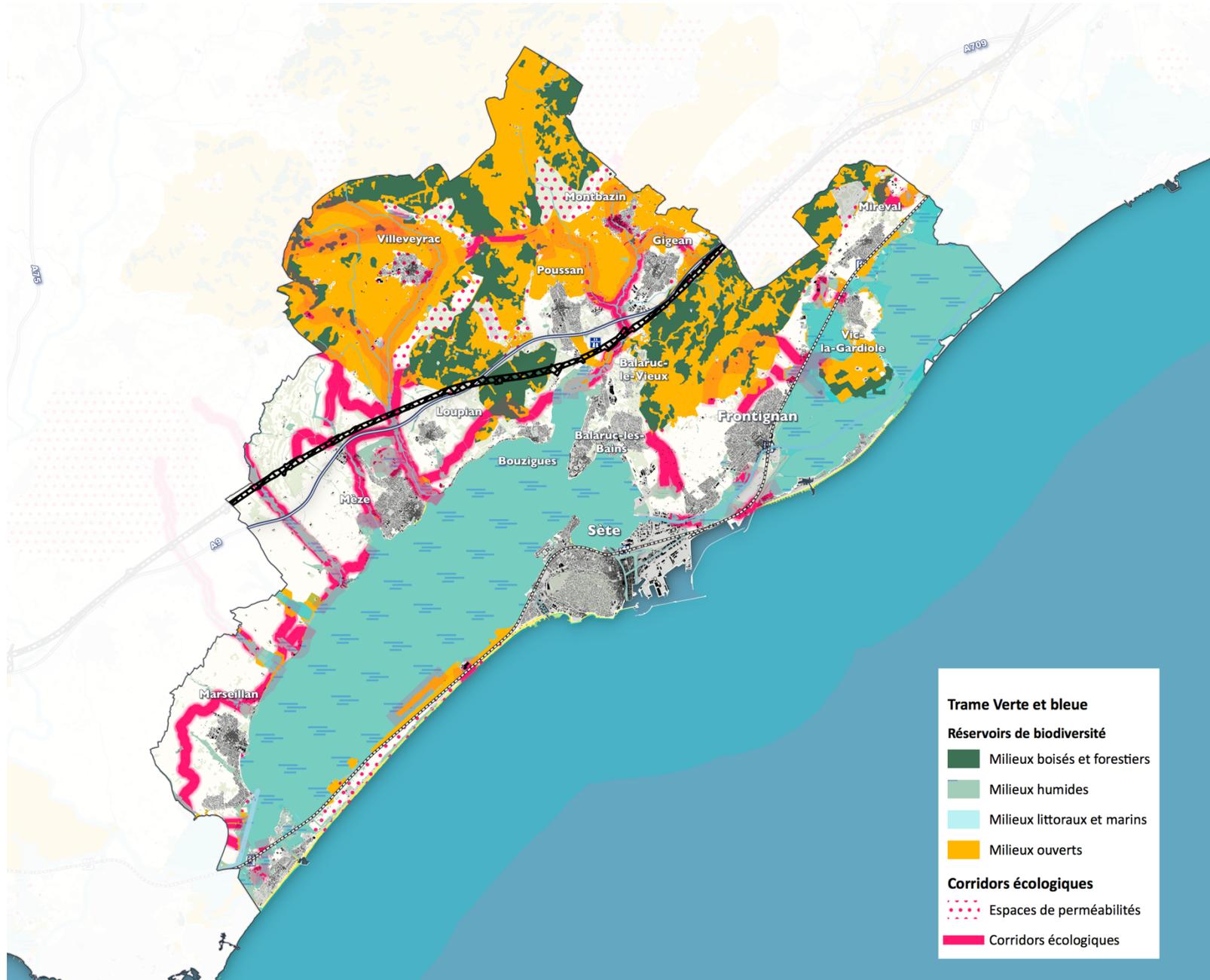
Espaces de perméabilités : Présents à divers endroits, ces espaces permettent la dispersion et le déplacement des espèces.

- En terme de fonction écologique: Ces zones jouent un rôle majeur en connectant différents habitats, permettant ainsi aux espèces de se déplacer pour se nourrir, se reproduire et maintenir la diversité génétique.
- En terme de vulnérabilité La préservation de ces espaces est essentielle pour éviter la fragmentation des habitats. Des politiques d'aménagement doivent intégrer ces corridors pour assurer leur continuité.

Corridors écologiques : Les corridors relient l'ensemble du territoire ce qui permet de démontrer une haute connectivité du Bassin de Thau traversent la carte, reliant les différentes zones de réservoirs de biodiversité.

- En terme de fonction écologique : Ces corridors facilitent les déplacements de la faune entre les réservoirs de biodiversité, améliorant la connectivité écologique.
- En terme de vulnérabilité : La mise en place et le maintien de ces corridors sont essentiels pour la résilience écologique des populations animales et végétales. Les infrastructures notamment de transports et les pressions liées à l'urbanisation peuvent fragiliser les corridors et les connectivités associées.







Une richesse du patrimoine naturel

Bassin de Thau se distingue par sa diversité de paysages, incluant des zones terrestres et maritimes, des plaines agricoles et des reliefs boisés.

Ces milieux sont des réservoirs de biodiversité, essentiels pour les activités traditionnelles comme la pêche et la conchyliculture.

Une importante diversité des milieux naturels d'importance nationale

La Lagune de Thau est la plus vaste lagune méditerranéenne française après l'étang de Berre. Elle abrite différents habitats, y compris des Sites d'Intérêt Communautaire (Natura 2000). Les étangs palavasiens comprennent ceux d'Ingril, des Mouettes, de Peyrade, de Vic et de Pierre-Blanche. Ces zones humides sont essentielles pour la biodiversité.

Les habitats marins sont diversifiés, comprenant des herbiers de posidonies ainsi que des zones de frayères et de nourrissage cruciales pour les stocks de poissons.

Les montagnes de la Gardiole, du Causse d'Aumelas et de la Moure abritent des habitats pour des espèces rares et menacées comme l'Aigle de Bonelli et le Faucon crécerellette.



Une richesse écologique support important de fonctions économiques et sociales

Les milieux naturels du Bassin de Thau sont essentiels pour la production agricole, la pêche, le tourisme et les loisirs écologiques. Ils fournissent des ressources et des services écosystémiques indispensables.

Les espaces verts et naturels améliorent la qualité de vie des habitants en offrant des lieux de loisirs et de détente.

Une Trame Verte et Bleue imbriquée dans l'ensemble du territoire

La Trame Verte et Bleue (TVB) vise à maintenir un réseau de continuités écologiques pour assurer le fonctionnement des habitats naturels et le cycle de vie des espèces.

Les réservoirs de biodiversité, tels que les forêts, les zones humides et les milieux littoraux, ainsi que les corridors écologiques sont essentiels pour la connectivité et la résilience des écosystèmes. : qualité de l'eau, changement climatique, stockage de carbone, gestion des risques

La végétalisation des zones urbaines dans le Bassin de Thau est supérieure à la moyenne départementale, avec une part importante à Sète. Cela améliore la résilience urbaine et la qualité de vie des habitants.





(cf. page suivante)



Diversité écologique
Présence de multiples écosystèmes (lagunaires, marins, terrestres) offrant une riche biodiversité.
Réservoirs de biodiversité importants, incluant des ZNIEFF et des sites Natura 2000.

Ressources naturelles
Milieux humides et marins favorables à la pêche et à la conchyliculture, activités économiques traditionnelles.
Richesse en espèces végétales et animales, incluant des habitats pour des espèces protégées.

Patrimoine culturel et paysager
Paysages variés et attrayants, allant des lagunes aux massifs de garrigue.
Importance culturelle des milieux naturels pour les communautés locales.

Initiatives de conservation
Existence de nombreux sites protégés par des réglementations nationales et locales (ZNIEFF, Natura 2000).
Programmes de gestion intégrée et de transition écologique (CGITE).

Développement durable
Promotion de l'agriculture durable et de l'agritourisme.
Intégration de la nature en ville pour améliorer la qualité de vie urbaine.

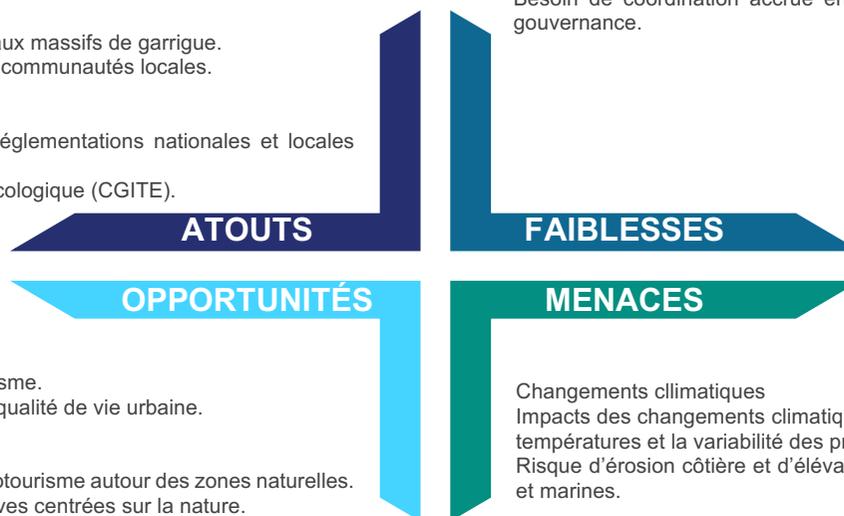
Tourisme écologique
Développement du tourisme écologique et de l'écotourisme autour des zones naturelles.
Potentiel pour des activités éducatives et récréatives centrées sur la nature.

Innovation et recherche
Opportunités pour la recherche et l'innovation en matière de gestion des écosystèmes et de conservation de la biodiversité.
Développement de projets pilotes pour la restauration écologique et la gestion durable des ressources.

Pression anthropique
Urbanisation croissante entraînant la fragmentation des habitats naturels.
Pratiques agricoles réduisant la qualité des milieux naturels.

Vulnérabilité Écologique
Milieux naturels sensibles aux perturbations, comme les feux de forêt et la pollution.
Zones humides vulnérables aux changements hydrologiques et à l'anthropisation.

Gestion et coordination
Besoin de coordination accrue entre les différentes parties prenantes et niveaux de gouvernance.



Changements climatiques
Impacts des changements climatiques sur les écosystèmes, incluant l'augmentation des températures et la variabilité des précipitations.
Risque d'érosion côtière et d'élévation du niveau de la mer affectant les zones littorales et marines.

Pressions économiques
Pressions pour le développement urbain et touristique pouvant entraîner une dégradation des milieux naturels.
Conflits d'usage entre les activités économiques (agriculture, tourisme, pêche) et la conservation de la biodiversité.

Pollution et dégradation
Pollution des eaux et des sols affectant la qualité des habitats naturels.
Introduction d'espèces invasives menaçant les espèces locales.





Préservation de la biodiversité

La richesse écologique du Bassin de Thau, avec ses divers habitats et espèces protégées, doit être préservée. Cela implique la mise en place de mesures de conservation efficaces pour protéger les milieux naturels contre la fragmentation et la dégradation causées par l'urbanisation et les pratiques agricoles intensives.

Gestion durable des ressources naturelles

Les milieux humides, marins et terrestres fournissent des ressources essentielles pour des activités économiques traditionnelles comme la pêche, la conchyliculture et l'agriculture. La gestion durable de ces ressources est cruciale pour assurer leur disponibilité à long terme tout en minimisant les impacts environnementaux.

Intégration de la nature en ville

L'intégration de la nature dans les zones urbaines est un enjeu majeur pour améliorer la qualité de vie des habitants. La désimperméabilisation est aussi un enjeu pour réduire les impacts des pollutions sur l'eau.

Promotion du tourisme écologique

Le développement du tourisme écologique représente une opportunité significative pour la région. Il s'agit de promouvoir des activités touristiques qui respectent l'environnement, telles que l'écotourisme, les visites éducatives et



les loisirs en plein air, tout en sensibilisant les visiteurs à l'importance de la conservation de la biodiversité.

Coordination et gestion intégrée

La gestion des différents milieux naturels nécessite une coordination accrue entre les diverses parties prenantes, y compris les autorités locales, les gestionnaires de sites, les communautés locales et les acteurs économiques. Une approche intégrée et participative est essentielle pour harmoniser les efforts de conservation et de développement durable.

Adaptation aux changements climatiques

Les impacts des changements climatiques, tels que l'augmentation des températures, la variabilité des précipitations et l'élévation du niveau de la mer, posent des risques importants pour les écosystèmes du Bassin de Thau. Des mesures d'adaptation sont nécessaires pour renforcer la résilience des milieux naturels et des infrastructures côtières face à ces défis.

